

Sociologie de la famille

Photo de couverture : © Barbara Moors

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>		<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--	---

© Armand Colin, 1981, 2019 pour la présente édition.

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,

11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62474-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

MARTINE SEGALEN ET AGNÈS MARTIAL

Sociologie de la famille

Neuvième édition révisée

ARMAND COLIN

Collection U

Sociologie

Des mêmes auteurs

MARTINE SEGALÉN

Amours et mariages de l'ancienne France (avec Josselyne Chamarat), 1981, Paris, Berger-Levrault.

Mari et femme dans la société paysanne, 1984, Paris, Flammarion, Champs.

Quinze générations de Bas Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden sud (1720-1980), 1985, Paris, Presses universitaires de France.

Direction de : *L'Autre et le semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, 1989, Paris, Presses du CNRS.

Nanterriens : les familles dans la ville. Une ethnologie de l'identité, 1990, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Direction de : *Jeux de familles*, 1991, Paris, Presses du CNRS.

Ethnologie de la France (avec Jean Cuisenier), 1993, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».

Direction de : *Histoire de la famille* (avec André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber et Françoise Zonabend), 1994 [1986], Paris, Le Livre de Poche.

Les enfants d'Achille et de Nike. Une ethnologie de la course à pied ordinaire, 2017 [1994], Paris, Métailié.

Direction de : *La famille en Europe. Parenté et perpétuations familiales en Europe* (avec Marianne Gullestad), 1995, Paris, La Découverte.

Rites et rituels contemporains, 2009 [1998], Paris, Armand Colin.

Grands-parents. La famille à travers les générations (avec Claudine Attias-Donfut), 2014 [1998], Paris, Odile Jacob.

Direction de : *Ethnologie. Concepts et aires culturelles*, 2001, Paris, Armand Colin.

Le nouvel esprit de famille (avec Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapierre), 2002, Paris, Odile Jacob.

Éloge du mariage, 2003, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes ».

Vie d'un musée, 2005, Paris, Stock.

À qui appartiennent les enfants ?, 2010, Paris, Tallandier.

AGNÈS MARTIAL

S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées, 2003, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Direction de : *La valeur des liens. Hommes, Femmes et transactions familiales*, 2009, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009.

Direction de : *Aimer et compter ? Droits et pratiques des solidarités conjugales* (avec Hélène Belleau), 2011, Québec, Presses universitaires de Québec.

« Vers une naturalisation de la filiation ? » (avec Agnès Fine), *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2010, 78:121-134.

« Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 2012, XXXIV, 1:105-116.

Direction de : *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, coll. « Penser le genre », 2016.

Avant-propos

1979 : HENRI MENDRAS ME DEMANDE DE PRÉPARER un *Sociologie de la famille*, pour la collection « U » qu'il a fondée chez Armand Colin, en 1967 (ses *Éléments de sociologie* en furent le premier volume). L'ouvrage paraît en 1981. Voici la 9^e édition. Au fil de ces quarante années, j'ai vu la famille changer et les regards qui l'étudient se multiplier en se diversifiant.

Attentive à ces nouveaux travaux portant sur la France, je les ai introduits au fil des éditions avec quelques pincées d'anthropologie et de sociologie nord-américaines. La dimension historique a toujours eu sa place ; la comparaison européenne s'est peu à peu imposée ; les généralisations, modestes, sont fondées sur la présentation de travaux empiriques.

J'ai cherché à insérer les mouvements de la famille dans le contexte des changements sociaux, culturels, économiques. Rédigée entre 1979 et 1980, la première édition s'inscrivait encore dans le contexte dynamique des Trente Glorieuses qui pourtant avaient pris fin ; l'édition rédigée en 2019 tient compte des nouveaux contextes socio-économiques marqués par le chômage, le développement des inégalités, de la question migratoire comme celle du genre.

L'édition de 1981 comporte 280 pages, la septième, de 2010, 367 pages ; la neuvième n'est plus mince que parce qu'elle est allégée de plus de 40 pages de bibliographie consultables en ligne. Entre la première et celle-ci, des révisions plus ou moins substantielles ont été imposées par les transformations de la famille qui, loin de s'arrêter, ne font que s'accélérer. Il est temps qu'un regard neuf se pose sur une institution à bien des égards en devenir. C'est Agnès Martial qui depuis quelques années apporte la vision d'une nouvelle génération d'anthropologues.

Un très chaleureux merci à tous ceux et celles dont les travaux ont enrichi les éditions successives, chercheurs devenus au fil du temps des amis : Agnès, André, Anne, Catherine, Christiane, Claudine, Irène, François, Jean-Claude, Louis, Michel, Nicole, Olivier, Philippe, Françoise.

Je dédie cette édition à la mémoire de mes deux maîtres, Henri Mendras et Alain Girard.

Martine SEGALÉN

Introduction

Penser la famille aujourd'hui

« Une théorie est un instrument intellectuel qui doit servir à comprendre la réalité sociale. Une doctrine se doit d'être plus ou moins générale et globale. Au contraire, une bonne théorie, restreinte et modeste, rend compte d'un phénomène social et se trouve souvent plus instructive pour comprendre l'ensemble d'une société qu'une doctrine conçue à partir de faits épars et disparates. Ainsi, les grandes théories sur la famille, il y en a quelques-unes, ont toutes montré les limites de leur pouvoir explicatif global, car elles s'effondraient avec des faits qui leur donnaient tort peu après. »

Henri MENDRAS

LES VIOLENTS DÉBATS QUI ONT ANIMÉ LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE à la fin de l'année 2012 et au début de l'année 2013 à propos du projet de loi dit « mariage pour tous » sont révélateurs de l'importance de la place de l'institution familiale dans le monde contemporain comme des inquiétudes que soulève la perspective de nouveaux modèles familiaux : ils réinterrogent un aspect central de la famille, celui de la filiation.

Lieu du privé, la famille est en prise directe avec la société. Aussi les mutations sociales profondes qui concernent autant l'économie, le travail, les espaces urbains, que la culture et les modes de vie, etc. ont-elles des répercussions immédiates sur la vie quotidienne des individus, qui se déploie au sein d'une constellation de personnes liées par le sang et/ou l'alliance. À l'inverse, la famille qui n'est pas une simple caisse de résonance de ces changements, participe activement à ces transformations.

Dans la plupart des pays d'Europe, un ordre social s'était établi après la Seconde Guerre mondiale, un monde de classes nettement distinctes dans un univers où le travail industriel était abondant, où l'État-providence couvrait les besoins du travailleur, où les valeurs religieuses judéo-chrétiennes étaient généralement respectées, où les migrants s'inséraient peu à peu dans la société

d'accueil par le travail : la famille y apparaissait comme une valeur stable, fondée sur le mariage, où régnait l'autorité incontestée du père, qui était le seul salarié régulier du foyer. La sociologie de la famille, encore balbutiante dans cet après-guerre, s'interrogeait alors sur les manifestations récentes de la liberté et de la démocratie familiale.

Au cours des Trente Glorieuses ont émergé de nouveaux modèles familiaux – chute de la nuptialité, augmentation du nombre des divorces et des familles monoparentales et recomposées. Les débats ont alors porté sur les divers modèles de « modernisation » de la famille. Au cours des décennies 1980-2000, les chamboulements de l'ordre patriarcal ont conduit un temps la sociologie de la famille à se replier sur une microsociologie de l'individu. Les travaux se sont penchés alors sur la construction de l'individu au sein du couple et la montée des subjectivités. Plus récemment, les progrès des techniques de procréation médicalement assistée, la visibilité nouvelle de l'homosexualité et l'émergence de la question de l'homoparentalité ont suscité de nouvelles questions sur les formes familiales nées de la dissociation de la sexualité et de la procréation, et sur la place de l'enfant dans ces familles.

Au tournant du *xxi*^e siècle, le social refait violemment surface dans la sociologie de la famille. La crise profonde consécutive aux endettements des États, comme aux tribulations des marchés financiers, en Europe et ailleurs a fait voler en éclats le projet et l'espoir d'une « moyennisation » de la société. S'installe une situation interminable de croissance molle, marquée par la désindustrialisation de certains pays européens et un taux de chômage stabilisé à un niveau très élevé. Dès lors se pose la question du rôle d'amortisseur social joué par l'institution familiale et/ou les services d'un État-providence, mis en place dans l'après-guerre dans un contexte économique dynamique. Les débuts du *xxi*^e siècle présentent ainsi une situation radicalement différente des décennies précédentes. Loin de la croyance en un progrès linéaire qui prévalait encore dans les années 1970, le monde européen affronte, dans sa division, le temps des incertitudes ; incertitudes liées au monde du travail, à ce qu'on nomme la globalisation économique et culturelle, au brouillage des classes sociales, à la fragmentation sociale, voire sa « fracture » dans un contexte d'inégalités croissantes, à l'émergence des questions ethnique et religieuse. La sociologie prend à nouveau en compte l'étude de la reproduction des inégalités sociales dans et par la famille dans sa rencontre avec l'emploi, l'école et le logement, en scrutant notamment la situation des immigrés et des familles de leurs descendants mais aussi celle de nouvelles catégories de population précarisées dans les zones rurales et péri-urbaines.

Dans ce contexte de crise et d'incertitudes émerge actuellement dans les démocraties occidentales un vote favorable aux droites les plus radicales : aux États-Unis, au Brésil, mais aussi en Hongrie et en Italie se forment des gouvernements partisans de valeurs familiales conservatrices, hostiles à l'avortement et à la reconnaissance des minorités sexuelles.

La question du genre s'avère ainsi centrale pour comprendre les évolutions contemporaines de la famille. Apparu dès les années 1960 dans les travaux d'histoire, d'anthropologie et de sociologie, le genre s'est progressivement installé comme une perspective majeure dans les approches de la famille en sciences sociales. Les enjeux de l'identité et de l'égalité des hommes et des femmes concernent tous les champs du social, le politique comme le travail, mais qu'ils se posent avec plus une acuité particulière au sein de la famille. La sociologie du droit est également attentive à l'émergence et aux incidences des nouveaux modèles familiaux, se situant du point de vue des parents ou des enfants, selon les questions soulevées.

Traversant toutes ces thématiques, Internet a fait irruption depuis une dizaine d'années dans le champ social familial, brouillant les frontières du privé et du public, transformant les rapports amoureux, les modes de communication, de travail, de consommation, comme les nouvelles façons d'être ensemble à travers les réseaux sociaux. On n'en mesure pas encore pleinement les conséquences.

Inscrire une sociologie de la famille dans son contexte économique et culturel, c'est évidemment dépasser le seul espace français, pris dans le contexte de la globalisation. Même si l'Europe n'a pas encore travaillé à l'harmonisation des lois concernant la famille ou à celle des politiques familiales – il lui faudra un cadre politique pour ce faire – tout ce qui se passe chez les uns résonne chez les autres, qu'il s'agisse de la structure différentielle des emplois féminins, des taux de fécondité français qu'en ces années récentes l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne peuvent envier à la France. D'un côté on observe le retour des conservatismes dans les pays d'Europe centrale et en Italie, alors que c'est l'Espagne, vieux pays catholique, qui a voté dès juillet 2005 une loi autorisant le mariage des homosexuels et donc l'adoption par ces nouveaux couples.

Cette introduction poursuit ainsi un double objectif : retracer à grands traits l'histoire du regard sociologique sur la famille ; poser le nouveau cadre de référence nécessaire au déchiffrement des changements les plus récents.

Pour une histoire des idées sur la famille¹

Restaurer l'autorité des pères, comprendre la famille dans un État démocratique, combattre les méfaits de l'industrialisation, tels sont quelques-uns des thèmes qui ont agité les penseurs du XIX^e siècle, observant les conséquences du Code civil et du développement du capitalisme ; au tournant du XX^e siècle, naît la sociologie de la famille qui se constitue comme un champ autonome à partir des années 1970 pour comprendre les mutations de l'institution ; rencontrant le champ de l'histoire, elle s'interroge sur les diverses formes de modernité.

1. Pour une présentation plus détaillée, voir nos précédentes éditions.

Penseurs et précurseurs

Avec la Révolution et le Code civil qui s'attachèrent à repenser l'institution familiale dans ses rapports avec l'au-delà et l'ici-bas, des penseurs s'affolèrent des changements induits, notamment, par la suppression du droit d'aînesse et du droit de tester librement. Pour les théologiens catholiques, la destruction de la famille était causée par les méfaits de l'individualisme révolutionnaire, tels qu'ils étaient traduits dans le Code civil. Louis de Bonald, en 1800, invente un mot nouveau, « déconstitution » de la famille. Il s'écrie :

« Législateurs, vous avez vu le divorce produire la démagogie, et la *déconstitution* de la famille précéder celle de l'État [...] la famille demande des mœurs, et l'État demande des lois. »

Bien qu'il ne se soit jamais pensé comme savant, mais comme homme de lettres, Alexis de Tocqueville, fin observateur de son époque, cherchant à instruire l'élite éclairée de son pays, apporte une contribution fondamentale à la réflexion sur les transformations de la famille. Contemporain de Karl Marx et d'Auguste Comte, il est souvent présenté comme l'ancêtre de Max Weber, à la recherche d'un idéal type. Né en 1805 et mort en 1859, Tocqueville est le témoin des nombreuses révolutions de la France et de l'effondrement de l'ordre ancien dont il cherche à estimer les conséquences sur la famille. Pour ce faire, il adopte une position distanciée, tirant parti des observations conduites au cours d'un voyage aux jeunes États-Unis : « il n'est pas inutile de faire voir comment ces changements qui ont lieu dans la famille sont étroitement liés à la révolution sociale et politique qui achève de s'accomplir sous nos yeux » (1986, p. 560). En Amérique, Tocqueville observe comment la famille passe d'un système aristocratique à un système démocratique, caractérisé par l'instabilité, ce qu'il appelle l'effondrement des « États ». La disparition du droit d'aînesse rend la société plus mobile et favorise l'individualisme car l'individu ne dépend plus de son père, mais se trouve placé, comme citoyen, sous l'autorité de l'État ; il favorise aussi une sensibilité égalitaire.

Dans la veine des penseurs catholiques et réformateurs, Frédéric Le Play, pour sa part, attribue la « décadence » familiale au Code civil et à l'État, agent de la destruction d'une autorité paternelle érigée en dogme naturel : « Notre plus fatale erreur est de désorganiser par les empiétements de l'État l'autorité du père de famille, la plus naturelle et la plus féconde des autonomies, celle qui conserve le mieux le lien social, en réprimant la corruption originelle, en dressant les jeunes générations au respect et à l'obéissance. Cette erreur est celle qui soumet le foyer, l'atelier de travail et le personnel de la famille à l'autorité des légistes, des bureaucrates et de leurs agents privilégiés », écrit-il dans *L'Organisation de la famille* (1871, p. XVI). Pour fonder cette critique, il va rapprocher le comportement des familles de l'étude des conditions sociales de leur existence. Bien qu'on puisse l'inscrire parmi les penseurs « rétrogrades » dénonçant les méfaits du Code civil, l'œuvre de Frédéric Le Play a connu une

fortune singulière, car il est l'inventeur d'une méthode scientifique, ou qui se voulait telle, appuyée sur des enquêtes extensives. Son grand mérite est d'avoir expérimenté un protocole de recherche empirique très fouillé, celui des « monographies de famille ».

D'autres penseurs, souvent philanthropes, jugent moins dangereux le péril intérieur qui vise la famille, c'est-à-dire celui qui vient des lois régulières, que le péril extérieur auquel elle est exposée. En effet : « La société a le droit et même l'obligation de se garantir elle-même contre le dommage que lui cause la propagation de l'indigence dans les classes ouvrières », s'écrie Villeneuve-Bargemon². Il ne s'agit plus d'intervenir au nom d'un discours purement moral, mais de combattre le paupérisme, source des désunions familiales.

Louis René Villermé publie en 1835 un document intitulé *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, laine et soie* que lui a commandé l'Académie des sciences morales et politiques. Cette étude pragmatique vise à faire prendre conscience à la classe politique et patronale de l'étendue de la misère ouvrière et propose des remèdes philanthropiques et légaux à ce désastre. Elle est fondée sur une enquête de terrain qui relève les disparités de salaires, les conditions de travail et de vie – alcoolisme, malnutrition, saleté des logements et des vêtements – mais comporte aussi des jugements moraux sur l'incapacité de l'ouvrier à économiser ou son instabilité lorsqu'il passe d'un employeur à l'autre en quête d'un meilleur salaire. Ce qui aurait pu être une première étude scientifique n'accouche que d'une vision idéologique et moralisante de la condition des ouvriers, renvoyés à leur paresse et leurs mauvaises habitudes. Il faudra attendre la sociologie marxiste pour qu'on s'intéresse aux causes sociales de la misère ouvrière. Toutefois, l'ouvrage de Villermé lance un appel aux patrons pour qu'ils développent des sociétés d'assistance mutuelle et demande à l'État de légiférer. Ainsi se développeront dans la seconde moitié du XIX^e siècle le patronage et la philanthropie, issus des courants du catholicisme réformateur social.

C'est la pensée marxiste qui va proposer l'analyse la plus radicale de la misère ouvrière. Comme Villermé, Karl Marx (1818-1883) observe les conséquences de la révolution industrielle (notamment dans le domaine de l'industrialisation du textile) avec la prolétarianisation de la condition ouvrière. En effet, quittant leurs ateliers artisanaux, les ouvriers migrent en ville, s'entassent dans des logements insuffisants et insalubres, et sont asservis aux machines. Marx, le premier, a démontré que l'essor du machinisme disloquait les relations familiales. Puisque la machine ne requiert pas même l'emploi de la force physique, elle peut employer femmes et enfants : « tous les membres de la famille, sans distinction d'âge et de sexe, sont courbés sous le bâton du capital » (*Le Capital*, 1867). La domination du marché par le capital aboutit à la baisse des salaires, et le père se fait traiteur des esclaves que sont les membres de sa famille.

2. Cité par Philippe Fritsch, novembre 1977, p. 253.

Ainsi, à partir de prémisses identiques à celles des penseurs libéraux, Marx aboutit à une analyse politique radicalement différente qui débouche sur une pensée révolutionnaire. Avec Engels, il attribue l'absence de vie de famille non à « l'immoralité » ouvrière, mais aux effets des conditions de travail. Les rapports sociaux de production introduisant la distinction entre patron et ouvriers se répercutent sur les rapports domestiques : la femme subit la domination masculine qui reproduit à l'intérieur du foyer celle qui règne dans le mode de production : c'est pourquoi Marx, comme Engels, estime que la philanthropie patronale sera impuissante à restaurer la condition de la famille ouvrière.

Marx reproche notamment aux économistes de taire les difficultés des mères ouvrières. L'enfant, mal socialisé, fera un mauvais adulte. Si le rôle maternel est sapé, que dire de celui du père ? Que peut-il apprendre à ses enfants, que leur transmettre ? Les pères sont humiliés et n'ont plus de modèle à proposer à leurs enfants. Dans *Le Capital*, Marx mentionne un document de la Children Employment Commission de 1866, disant « qu'il ne doit pas être permis aux parents de pouvoir, d'une manière absolue, faire de leurs enfants de pures machines, à seule fin d'en tirer par semaine tant et tant de salaire ». Selon Marx, ce n'est pas l'abus de puissance paternelle qui est condamnable, mais les conditions de la domination capitaliste.

L'ouvrage de Friedrich Engels, *L'Origine de la famille*, de la propriété et de l'État, publié en 1884, articule l'évolution de la société familiale et les rapports de production. L'apparition de la famille conjugale serait liée à une phase historique voyant l'émergence d'un mode d'appropriation privée et du désir du chef de ménage de transmettre l'héritage. Ces propositions s'appuient sur les thèses évolutionnistes courantes de l'époque et sur la constatation des responsabilités du capitalisme industriel dans la désagrégation de la famille ouvrière. La disparition du mode de production capitaliste implique la disparition de la monogamie. Libérés du joug de la transmission du capital, les individus pourront se marier librement.

L'influence de ces idées a été considérable, trouvant un nouveau retentissement dans les théories féministes des années 1970, puisque Engels estimait que, dans la famille monogame, un sexe était assujéti à l'autre. Sa formule célèbre, « dans la famille, l'homme est le bourgeois, la femme, le prolétariat », suggérant que la famille est un microcosme reproduisant l'ordre social tout entier, a été reprise par les mouvements militants.

Naissance de la sociologie de la famille

L'œuvre d'Émile Durkheim (1858-1917) est à cheval sur les vastes philosophies d'avant le xx^e siècle et l'ère présente de spécialisation académique plus poussée. Peut-être nulle part ailleurs que dans ses cours de sociologie de la famille n'apparaît mieux sa problématique première qui tente de résoudre les divisions et les problèmes auxquels est affrontée la fin du xix^e siècle, alors que naît une société moderne dans laquelle il faut réconcilier individualisme et solidarité

sociale. C'est à l'université de Bordeaux qu'il professe en 1888 son cours intitulé « Introduction à la sociologie de la famille ». On y trouve exposés les principes méthodologiques qu'il développera dans d'autres champs sociaux, les problèmes de division du travail, les formes du religieux, le suicide, etc., objets de ses grands ouvrages. La famille et la parenté continueront toutefois à retenir son intérêt, puisque, dans *L'Année sociologique*, c'est Durkheim qui, sous la rubrique « Organisation domestique », rendait compte des ouvrages relatifs à la famille et au mariage, publiés par les ethnologues et les historiens du droit.

En effet, l'une des modernités majeures de la méthode durkheimienne à laquelle nous pouvons être le plus sensibles, aujourd'hui que sociologues, ethnologues et historiens se retrouvent autour du champ familial, c'est la mise en relation du système familial contemporain avec d'autres systèmes. Pour comprendre la structure familiale, Durkheim recommande de s'appuyer sur l'étude des coutumes, du droit, des mœurs, et non sur les récits et descriptions littéraires : « Quelques renseignements sur les coutumes en matière d'héritage nous en apprennent plus sur la constitution d'une famille que bien des peintures particulières » (1975, p. 19). L'intérêt qu'on peut attacher à une coutume, c'est sa « vertu impérative », sa force coercitive qui l'érige au rang de règle, dont le non-respect est passible de sanctions. Ainsi, Durkheim trouve fort éclairante la façon dont Morgan a pu reconstituer l'existence de clans exogames à partir des « formules de salutations », c'est-à-dire des formes d'appellation et d'adresse (*cf.* ci-après, p. 30).

On peut être aujourd'hui sensible à la modeste théorie de Durkheim en ce qui concerne l'étude de la famille. Certes, il affirme qu'à l'instar d'autres champs du social, elle est lieu d'un ordre, même hétérogène et peut être l'objet de généralisations scientifiques. Mais afin de combattre les moralisateurs et les réformateurs sociaux, il faut « éviter le double danger auquel est exposée toute théorie de la famille : pécher par excès de simplisme, ou renoncer à toute systématisation » (1975, p. 24).

Les analyses de Durkheim ont surtout porté sur les formes anciennes ou non européennes de famille, même s'il affirme que « de tous les groupes familiaux, celui qui nous intéresse par-dessus tout autre et qu'il importe surtout de connaître et de comprendre, c'est celui qui existe présentement et sous nos yeux, et au sein duquel nous vivons » (1975, p. 11). Pour apprécier la situation contemporaine les sources lui font défaut, bien que la science naissante de la démographie lui semble « exprimer presque au jour le jour les mouvements de la vie collective », et « embrasser la société dans son ensemble » (1975, p. 23). Les prémisses de son analyse apparaissent aujourd'hui dépassées, dans la mesure où elles sont imprégnées de l'évolutionnisme caractéristique de la fin du XIX^e siècle. Durkheim voit dans la famille contemporaine le produit de formes anciennes, elle en est comme l'aboutissement rétréci : « La famille moderne contient en elle, comme en raccourci, tout le développement historique de la famille » (1975, p. 15).

Si l'on peut contester le caractère évolutionniste du thème de la « contraction » de la famille, la pensée de Durkheim est faite d'intuitions qui se sont confirmées avec le temps. Les liens familiaux modernes ne sont plus fondés

sur la transmission des patrimoines. Ce qui lie les générations, c'est le sentiment affectif, électif, lequel est beaucoup plus fragile. Avec l'affaiblissement du sentiment de « communisme familial », défini comme « l'identité, la fusion de toutes les consciences au sein d'une même conscience commune qui les embrasse » (1975, p. 42), la famille moderne laisse place aux individualités. Il rejoint ici l'analyse de Tocqueville. Comme en contrepoint, ces transformations se produisent sous l'œil de l'État. « L'État est devenu un facteur de la vie domestique » (1975, p. 38). Durkheim observe la montée des politiques publiques en faveur de l'enfance, les débats autour de la protection sociale (retraites, assurance-maladie) ; il est contemporain de la loi qui permet de prononcer la déchéance de la puissance paternelle. Dans une vision prémonitrice, il prévoit la place croissante de l'État dans l'enceinte privée de la famille conjugale. La postérité de la sociologie de la famille durkheimienne est curieuse, et chemine par les voies détournées de l'anthropologie sociale anglaise et de la sociologie américaine, notamment celle de Talcott Parsons (*cf.* chapitre 3), qui a repris la thèse de la conjugalisation de la famille.

Dans les mêmes années, un précurseur féministe inconnu dont l'œuvre vient juste d'être redécouverte (Fine, Adell, 2011), Paul Lacombe (1839-1919) publie *La famille dans la société romaine. Étude de moralité comparée* (2009 [1889]) qui étudie les mœurs conjugales aux temps de la République et les replace au sein d'une vaste démonstration comparative. Il récuse le principe de linéarité historique, tant il est frappé par la diversité des façons de se marier parmi les peuples « primitifs », faisant ainsi preuve d'un relativisme culturel étrangement moderne. Par ailleurs, il s'intéresse particulièrement au statut patrimonial de l'épouse qui conditionne son pouvoir au sein de la famille. Lacombe est aussi l'auteur d'un petit opuscule *Le mariage libre*, publié en 1867 – véritablement révolutionnaire à l'époque –, dans lequel il proposait de lutter contre l'abandon des enfants naturels par leurs pères au moyen de l'instauration d'un « contrat privé d'association conjugale³ » destiné à protéger la mère et l'enfant.

Les années de la première après-guerre, affrontées à une crise sociale et morale sont plus marquées par des luttes idéologiques à propos du natalisme que par des travaux sociologiques. Dans la seconde après-guerre, se développent de nouvelles enquêtes, s'intéressant au développement d'un mariage compagnonnage, aux effets du choix libre du conjoint, comme à la nouvelle liberté dont jouissaient enfants et adolescents. Les travaux s'orientent dans trois directions :

- une orientation structurale s'intéressant aux liens entre famille et société ;
- une orientation « comportementale » centrée sur les interactions au sein de la famille ;
- un examen de l'action familiale dans des situations données.

3. Ici remarquable coïncidence, et dans les termes mêmes, avec le projet de « Contrat d'union civile et sociale » (CUCS), version antérieure du Pacte civil de solidarité (PACS) finalement adopté en 1999.

C'est dans ce contexte que fut publié l'article de Talcott Parsons relatif à l'« isolement structurel de la famille nucléaire » qui a été victime de son succès en donnant lieu à de fausses interprétations (cf. ci-après, p. 87). Les concepts d'« instrumentalité » dans le champ économique et d'« expressivité » familiale développés par Parsons et Bales (1955) marquent en quelque sorte le point le plus extrême d'analyses désincarnées, cherchant à élaborer une théorie générale relative à l'affaiblissement des liens entre membres de la famille, supposée nécessaire au développement de la société industrielle.

Sociologues, démographes, historiens

Le renouveau d'une sociologie de la famille en France est venu des travaux de sociodémographie. Dans les années 1960, c'est la grande enquête d'Alain Girard sur le mariage en France, dont la problématique et les protocoles d'enquête font encore figure de modèle, qui a relancé les recherches, dans une optique psychosociologique. Cette enquête n'était pas suscitée par un « problème social » ; elle se proposait d'élucider les comportements des Français en matière de nuptialité, à un moment où se répandaient des idées nouvelles sur l'amour et la liberté. En montrant que le choix du conjoint n'était pas socialement libre, mais fortement conditionné par l'homogamie, qu'on ne pouvait aimer que son semblable social, Alain Girard ouvrait la voie à un ensemble de travaux neufs. La réédition de cette enquête en 2012 dans une « bibliothèque des classiques » en souligne tout l'intérêt contemporain, bien que les données soient aujourd'hui obsolètes. Outre l'originalité de la méthode et la mise en évidence du concept « d'homogamie », *Le choix du conjoint* a aujourd'hui une valeur historique : le modèle matrimonial qu'il expose peut servir de référence à toutes les études concernant la formation des couples. À sa lecture, on prend aussi conscience des bouleversements profonds de l'institution familiale durant les cinquante dernières années.

Le développement de la statistique familiale, dans le cadre des travaux de l'Institut national d'études démographiques (INED), de l'Institut national de la statistique des études économiques (INSEE), faisait aussi apparaître, dans les années 1970, les profondes mutations de l'institution familiale. Les travaux des démographes ont servi soit de révélateurs aux changements sociaux, soit de base de réflexion pour élaborer des hypothèses explicatives. Se développent alors des théories du changement qui sont autant de théories historiques concernant le nouvel ordre amoureux, la « découverte » de l'enfance, la montée de l'autonomie, ou, dans le registre socio-économique, la place du salariat et l'influence de l'État-providence.

La sociologie du droit, pour sa part, conçue comme une approche de la famille en tant qu'institution, a développé en France une perspective essentielle à l'analyse des changements familiaux contemporains, qu'il s'agisse de comprendre l'évolution des formes d'union, du « démariage » aux unions de même sexe, ou les redéfinitions contemporaines de la filiation (Théry, 1993, 2016).

Au cours des années 1980, dans tous les champs concernant la sociologie de la famille, qu'il s'agisse de son fonctionnement interne, des rapports avec la diversité des milieux sociaux, avec l'État et le champ du politique, la perspective historique est apparue indispensable à la construction de l'objet d'étude. Sociologie et histoire sont ainsi allées à la rencontre l'une de l'autre, sortant des cadres traditionnels de leurs disciplines pour dépasser l'opposition diachronie-synchronie. Le développement des études historiques sur la famille a mis en évidence que la famille est une institution changeante, un ensemble de processus. Chaque époque connaît ses formes de familles. Si toute l'histoire est mouvement, il est toutefois des périodes historiques cristallisées auxquelles on peut référer tel type d'organisation familiale : familles paysannes des sociétés agraires, familles bourgeoises du premier capitalisme marchand, familles prolétariennes de la grande industrialisation. Société et famille sont le produit de forces sociales, économiques et culturelles communes sans que l'une soit le résultat de l'autre (Burguière *et al.*, 1994). La mise en perspective historique apparaissait ainsi comme un outil utile à la compréhension des profondes transformations qui affectaient alors l'institution familiale. En quoi la « modernisation » avait-elle changé la famille ?

Pour les sociologues des années 1950 et 1960 la « modernité » faisait bloc avec une société associée, voire confondue avec l'urbanisation et l'industrialisation. Leur interrogation portait donc sur les conséquences du passage de la société « traditionnelle » à la société « industrielle ». Si certains auteurs jugeaient la modernité de la famille à sa structure ou au degré de liberté qu'elle accordait à chacun, d'autres ont pris pour aune du changement les sentiments et l'affectivité. Philippe Ariès (1960) a développé une thèse originale qui a connu un grand retentissement, considérant que la famille « moderne » était associée à l'invention de sentiments nouveaux, ceux de l'enfance et de la vie privée. Jusqu'au xvii^e siècle, la famille conjugale n'existait guère, elle était sous le contrôle de la communauté locale et du réseau de parenté qui sanctionnaient les déviances. En rupture avec les approches économiques, l'innovation de la pensée d'Ariès réside dans l'insistance sur les aspects culturels de la famille et l'analyse des attitudes et des sentiments.

Si l'apport de l'histoire à la compréhension de la sociologie contemporaine de la famille semble indiscutable, le flux des travaux concernant les comportements et les mentalités d'autrefois s'est toutefois tari dans les années 1990. Une vague de recherches, plus sensible au microsocial et à un rapprochement avec la psychologie sociale, a développé de nouveaux points de vue.

De nouvelles perspectives d'analyse

La montée de l'individu et la microsociologie

Au cours des années 1990, s'est opérée une mutation importante de la sociologie, qui s'intéresse plus aux individus qu'aux groupes sociaux, aux structures